

Règlements généraux en vigueur au Camping Cap à la Roche

- 1. COUVRE-FEU** ; est à partir de 23 h00 jusqu'à 8h00. **Aucune tolérance après 23h00, silence absolu.** Toute musique est interdite après le couvre-feu. Ayons à cœur le respect de notre voisinage, **bruit et conversation pour VOS oreilles uniquement** ... Les enfants doivent retourner à leur site dès la tombée de la nuit ou au plus tard 22h00. Gazebo fermé durant le couvre-feu.
- 2. VITESSE MAXIMALE** ; 5 Km/h EN TOUT TEMPS. Le camping est sous surveillance caméra.
- 3. POLITIQUE POUR VISITEURS** ; Les visiteurs doivent s'inscrire à la réception avant d'accéder au site. Le numéro d'immatriculation de la voiture sera demandé à l'enregistrement, elle devra être stationnée dans le stationnement des visiteurs **et quitter avant 22h30**. Les clients campeurs sont responsables de leurs visiteurs et de leurs frais de visites et être présents au camping pendant la présence de leurs visiteurs. Les frais pour le coucher doivent être acquittés à 20H00 au plus tard. Le départ doit être fait à 11H00 le lendemain matin, après quoi les frais journaliers s'appliqueront de nouveau.
- 4. ACCÈS ET BARRIÈRES** ; L'utilisation des cartes d'accès est réservée aux clients campeurs. Accès de 8h00 à 23h00 et sortie 24hrs.
- 5. POLITIQUE D'INSTALLATION SUR VOTRE SITE** ; 1 VR ou 1 tente avec 1 voiture (ou camion) par site. Veuillez stationner votre voiture sur votre site de façon à ne pas obstruer la vue au fleuve ou dans le stationnement des visiteurs. Stationnement interdit dans les rues ou sur les espaces verts ou sur tout autre site que celui réservé à votre nom. Dû aux forts vents et orages, veuillez fermer votre auvent la nuit et pendant votre absence. **Vous devrez vous installer selon les directives reçues au poste d'accueil (aucune installation face à face ou auvent à auvent)**. Les abris moustiquaires sont fortement déconseillés en raison des vents et la visibilité au fleuve. En cas nécessité absolu (en cas de pluie pour ceux ayant une tente ou tente-roulotte et petit VR) vous devrez avoir reçu l'autorisation et la politique d'installation par un membre de l'accueil **avant** d'installer celui-ci. **Aucun lavage de véhicule récréatif et/ ou voiture n'est autorisé**. Évitez tout éclairage qui pourrait nuire ou aveugler les campeurs dont les lumières de positionnement.
- 6. ÉGOUTS/EAU** ; Il est interdit de jeter dans les égouts : couches, tampons, serviettes hygiéniques, serviettes humides jetables ou autres objets pouvant obstruer les égouts. Le beigne d'étanchéité et le coude sont obligatoires pour se raccorder au réseau d'égouts. Les régulateurs de pression d'eau sont recommandés. L'eau provient de la municipalité. Vérifiez à l'accueil pour les interdictions ou limitations.
- 7. JEUX D'EAU** ; Vous référer à l'accueil pour la réglementation et l'utilisation de ceux-ci. **La baignade dans le fleuve est interdite.**
- 8. RAMPE DE MISE À L'EAU** ; L'utilisation de la rampe de mise à l'eau est à VOS RISQUES et peut être fermée selon les marées. **Le port de la VFI est fortement recommandé. Le quai doit être libéré lors de la mise à l'eau ou l'accostage des bateaux.** Le quai sert uniquement à la mise à l'eau des embarcations des clients campeurs séjournant au camping (une (1) embarcation par site maximum). La mise à l'eau est ouverte du lever au coucher du soleil et il est interdit d'y accoster son bateau plus de 10 minutes. L'embarcation doit être stationnée **seulement** autour de la salle récréative. Il est défendu de s'installer sur le quai avec une chaise, il est également interdit de circuler sur les murets de roches, entre les roches et les sites « bord de l'eau ».
- 9. ANIMAUX** ; (Max de 2 animaux par site) **NE JAMAIS LAISSER VOTRE ANIMAL SEUL sur le terrain ni à l'intérieur du VR en tout temps**. Ils doivent être constamment en laisse, longueur limitée au site (**ou 6' max. durant les promenades**) également sur les berges. Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les excréments au fur et à mesure et les jeter à la poubelle. **Non dans les cuves à feu**. Ils sont également responsables des comportements de leurs animaux (abolements). Un chien qui jappe fait japper les autres ! Il est défendu de laisser circuler votre animal sur les emplacements des campeurs. Ils sont également interdits à l'intérieur des bâtiments, jeux d'eau. Les chiens agressifs et jappeurs ne seront pas admis.
- 10. DÉCHETS ET RECYCLAGE** ; Les déchets devront être déposés dans des sacs, dans les conteneurs et **non dans les cuves à feu**.
- 11. FEUX** ; Les feux sont permis (selon l'avis de SOPFEU) seulement dans les cuves placées aux endroits prévus et éteints au couvre-feu. Il est interdit de les déplacer. *Il est strictement défendu de s'installer ou faire un feu sur un site autre que celui réservé à votre nom.* Il est interdit d'utiliser de l'activant (essence ou huile) pour le feu ou de brûler tout autres matériaux et/ou substances que du bois sans vernis ou peinture. Vous êtes responsable des bris que votre feu peut causer. Hauteur maximum du feu : un mètre.
- 12. CIRCULATION** ; Tout utilisateur de VTT, de motocyclette à gaz ou électrique doit limiter sa circulation (sortie et entrée seulement). Le code de sécurité routière s'applique également sur le terrain (port du casque et permis valide). Les voitures de golf sont interdites. Il est défendu de circuler sur les talus de gazon et/ou pierres des plateaux et de la côte d'accès.
- 13. AUTRES INTERDICTIONS** ; Les cordes à linge, génératrice, fumeur, répulsif à insectes électrique, les réfrigérateurs extérieurs, les armes à feu, carabines à plomb, flèches, cerf-volant, **pétards/feux d'artifices et lanternes sont défendus**. La consommation, possession et trafic de drogues ainsi que tout comportement insolent, indiscret, agressif, menaçant et tout propos injurieux ou grossier, seront considérés comme des violations aux règlements et passibles d'expulsion, sans remboursement. Défense de creuser, d'endommager les arbres, les tables de pique-nique, le terrain, les bâtiments ou autres. L'utilisation d'appareil de **TYPE DRÔNE** est interdite sur le territoire du camping.
- 14. WIFI GRATUIT** ; Le WI-FI n'est pas garanti dû à la demande et à la température. Pour un meilleur signal approchez-vous de l'accueil.
- 15. RESPONSABILITÉ** ; Camping Cap à la Roche n'assume aucune responsabilité civile : accidents, bris, feu, vol, panne d'électricité totale ou partielle, catastrophes naturelles ou autres. Le campeur devra voir à ce que ses biens soient assurés contre tous risques.
- 16. AIR CLIMATISÉ** ; Gardez vos portes et fenêtres fermées en tout temps et un maximum d'utilisation de 4 heures durant votre absence.
- 17. SANTÉ PUBLIQUE** ; Aucun remboursement ou rabais pour les restrictions des services et/ou activités imposées par la Santé publique.
- 18. LE NON RESPECT D'UN RÈGLEMENT EST PASSIBLE D'UNE EXPULSION DÉFINITIVE ET SANS REMBOURSEMENT.**

ARRIVÉE ; PAS AVANT 13H00 et jusqu'à 21h00 / DÉPART au plus tard POUR MIDI

Politique d'annulation et/ou réduction de séjour

Jusqu'à 7 jours 13h00 avant la date d'arrivée, Remboursement du séjour moins pénalité; 1 nuitée à PLEIN tarif sera retenue par séjour ou par 7 jours de réservation OU le séjour peut être reporté (même nombre de nuit(s) une seule fois (sans possibilité de remboursement suite au report) selon les disponibilités dans la même saison, sans pénalité.

Moins de 7 jours avant la date d'arrivée incluant les départs hâtifs; AUCUNE POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT ou REPORT.

Autres modalités; Les frais de réservations ne sont pas remboursables. Les séjours ne sont pas transférables. Vous avez un délai de 24 heures après la date d'arrivée pour vous enregistrer, sinon le séjour sera annulé sans remboursement sous aucune considération. Camping Cap à la Roche se réserve le droit de relouer un site libre. Toutes personnes qui s'ajoutent au séjour après la réservation seront considérés visiteurs avec frais. Veuillez-vous référer à notre site web pour la politique des visiteurs, de nuitée minimum et fériés. **Compte tenue de la situation pandémique actuelle, la politique d'annulation sera appliquée et ce même si vous ne pouvez vous présenter dû à un résultat positif à la covid.